

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

l'Hon. J. A. Mathewson

Trésorier de la Province

À

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

le 21 mai 1940



1940

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

l'Hon. J. A. Mathewson

Trésorier de la Province

À

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

le 21 mai 1940



1940

DISCOURS SUR LE BUDGET

21 Mai 1940

1940

J. A. Mathewson



Monsieur le président,

Je me lève pour proposer la résolution d'usage que la Chambre se constitue en comité des voies et moyens afin d'étudier le budget pour l'année financière de neuf mois qui commencera le 1er juillet prochain.

Je vous signale tout d'abord le fait que je vous adresse la parole en français. Si je me sers de cette langue, ce n'est pas dans le but de me créer une popularité superficielle et éphémère qui pourrait résulter du plaisir que cela peut faire aux membres de cette Chambre, c'est plutôt dans le but de payer certaines dettes morales. L'une de ces dettes est tout à fait personnelle et je la dois à mon honoré chef le premier ministre, l'honorable Adélard Godbout. Car c'est grâce à lui si j'ai aujourd'hui l'honneur d'occuper la haute position de trésorier de la province. Je dois aussi reconnaître une autre dette, plus importante encore que la dette personnelle que je viens de mentionner, c'est la dette de reconnaissance de tous les citoyens de cette province envers ce même M. Godbout pour avoir su exposer devant le peuple de la province de Québec, au cours des élections de 1939, avec tant de clarté les grands principes qui étaient en jeu.

La province de Québec était appelée, la première dans tout l'Empire Britannique, à se prononcer sur la guerre. Elle était appelée en même temps à se prononcer sur l'administration du gouvernement de l'Union Nationale. Des politiciens que je ne nommerai pas ont osé chercher à faire croire aux citoyens de cette province qu'ils n'étaient pas citoyens de la Puissance du Canada et que, le pays étant en guerre, Québec seule pouvait refuser de faire son devoir. Ces messieurs qui ont cherché à tromper le peuple se sont trompés eux-mêmes et le bon cœur de la province de Québec bat en unisson avec le reste du pays.

Je m'impose l'agréable devoir de signaler le fait que l'honorable chef de l'Opposition, parlant devant cette Chambre il y a dix jours, a clarifié l'attitude de l'Opposition à l'égard de la guerre. Au cours du débat sur les relations entre les provinces et le gouvernement fédéral du pays il a dit:—“Souhaitons tous et chacun la victoire de nos armées”. Il exprimait là le sentiment non seulement de l'Opposition mais de tout le peuple. Je cite le fait pour qu'il soit bien entendu par le ravisseur de la Hollande et de la Belgique qu'ici nous sommes unis pour lui faire face. Il peut y avoir des différences politiques entre nous, c'est une affaire de famille, mais en ce qui concerne la défense de la patrie,

nous ne faisons qu'un. L'Allemagne est l'ennemie de tous, nous sommes tous les ennemis de l'Allemagne.

Il est de coutume que le Trésorier se prévale de l'occasion de son discours sur le budget pour faire des observations de nature plutôt générale sur la situation financière et sur les conditions économiques du monde et qu'il passe en revue les activités de l'année écoulée. Je sais que les conditions actuelles sont bien connues et que ce ne serait que répétition que de revenir sur un sujet sur lequel vous êtes familiers, soit par les discours que vous avez entendus ou par les articles que vous avez lus. Vous me permettrez donc, si vous le voulez bien, de passer outre à ces généralités et de m'en tenir à la situation financière de notre province qui mérite toute notre attention.

\$30,000,000 DISPARUS

Quand le gouvernement actuel prit le pouvoir, le 9 novembre 1939, à la suite des élections du 25 octobre précédent, la situation financière de la province de Québec était des plus embrouillée et précaire. Trente millions de dollars, empruntés par le gouvernement de l'Union Nationale le 15 juillet 1939 pour combler le déficit, avaient disparu comme une goutte d'eau sur un poêle chaud. Cet emprunt avait été effectué aux États-Unis parce que le marché canadien ne voulait plus des débentures du gouvernement de l'Union Nationale. \$5,598,000.00 de débentures émises le 15 mars 1939 restaient encore non vendues au 15 juillet 1939. Aussi les banques refusaient-elles tout crédit supplémentaire. Les comptes des différentes institutions de charité pour les montants promis mais non payés par l'ancien gouvernement étaient accumulés. Les sommes dues aux marchands et aux entrepreneurs qui avaient fait affaire de bonne foi avec la province se chiffraient par millions de dollars. Ce blocus ou barrage dans la rivière des affaires inondait le pays des eaux mortes de dettes impayés. Les créanciers de la province n'étant pas payés ne pouvaient faire face à leurs propres engagements. Ceux à qui ceux-ci devaient se trouvaient à leur tour dans la même situation envers leurs créanciers. Ainsi le mal se répandait comme une espèce de paralysie progressive.

TACHE DIFFICILE:

Mon premier devoir, comme trésorier, était d'établir la situation réelle des finances de la province et ensuite de pourvoir aux nécessités immédiates du service public. J'ai cru bon pour m'aider à remplir cette tâche, de m'associer les hommes les plus compétents que je pouvais trouver. Non seulement ai-je utilisé les services de fonctionnaires de longue expérience dans les questions d'administration de la province de Québec, parmi lesquels je tiens à mentionner tout particulièrement le nom de M. Rosaire Courtois, comptable agréé et qui est un jeune homme de très grande capacité, mais j'ai aussi engagé les services d'un autre comptable agréé d'en dehors du service civil, reconnu comme expert en matière de finances publiques par tout le Dominion du Canada et même ailleurs; je parle de M. James C. Thompson, de Montréal.

Je présente à la Chambre le rapport de ce comptable agréé indépendant, confirmant les rapports des comptables de mon département et établissant la situation réelle de la province au 8 novembre 1939.

LA DETTE ACCRUE:

Avec l'aide des hauts fonctionnaires de mon ministère et de M. Thompson, j'ai constaté les faits suivants:

Les chiffres officiels pour la date la plus rapprochée de la prise de pouvoir du gouvernement de l'Union Nationale — ceux du 30 juin 1936 — indiquent qu'à cette date la dette directe et indirecte de la province de Québec était de \$209,869,000. Quand le gouvernement de l'Union Nationale laissa le pouvoir, ou plutôt quand le pouvoir lui fut arraché par le peuple et mis entre nos mains (8 novembre 1939) ce chiffre avait atteint la somme de \$420,275,000, en incluant les engagements au montant de \$41,867,000, soit une augmentation de \$210,406,000 durant la période d'un peu plus de trois ans sous le gouvernement de l'Union Nationale.

Voici un court aperçu de cette augmentation de dette, année par année. (Voir tableaux Nos 1 et 2 en pages 12 et 13).

Pour l'année financière 1937, la dette avait augmenté de \$25,762,000. Pour l'année 1938 de \$50,153,000 et pour l'année 1939 de \$62,275,000.

\$1,272,000 DE DETTES PAR SEMAINE

Du 1er juillet 1939 au 8 novembre de la même année, soit une période de quatre mois, l'augmentation de la dette a été de \$30,349,000, sans compter les engagements pris mais payables après le 8 novembre 1939 pour une somme additionnelle de \$41,867,000. Donc, le grand total d'augmentation de la dette pour une période de trois ans et quatre mois est de \$210,406,000, tel que dit précédemment.

Le gouvernement de l'Union Nationale a été au pouvoir pendant 165 semaines. Ils ont augmenté la dette de la Province de Québec de \$210,000,000, soit une augmentation de \$1,272,000 par semaine.

LA DETTE CONSOLIDÉE:

Les chiffres pour la dette consolidée nette, c'est-à-dire la dette entre les mains du public sous forme de débetures, moins les fonds d'amortissement, sont aussi importants. Au 30 juin 1936, cette dette consolidée nette était de \$130,644,000. En date du 8 novembre 1939, elle était de \$278,633,000, soit une augmentation de \$147,989,000. Autrement dit, le gouvernement de l'Union Nationale a augmenté la dette consolidée nette plus, pendant trois ans, que toutes les administrations antérieures n'avaient fait depuis la Confédération.

LA DETTE FLOTTANTE:

A ces chiffres énormes il faut ajouter la dette flottante. Nous avons réussi à consolider en grande partie cette dette flottante par la vente des débetures pour un montant de \$65,000,000. La dette

consolidée nette par suite des années d'administration du gouvernement de l'Union Nationale est, en date du 30 avril 1940, de \$340,479,000.

L'augmentation de la dette de la province, telle qu'indiquée par les chiffres que je viens de citer ne donne pas toute l'histoire. Dans son discours sur le budget prononcé l'année passée, l'honorable trésorier du temps se fait une gloire que les revenus de la province avaient été augmentés pour cette année-là, à comparer avec l'année 1936, de \$20,000,000.00. Il est bien beau d'augmenter les revenus, mais encore faut-il tenir compte de leur source, qui est en l'occurrence les taxes imposées au peuple et payées par le peuple. En outre de l'augmentation de la dette, le gouvernement de l'Union Nationale a augmenté le fardeau des taxes à chaque année de son administration et a perçu les revenus suivants:—

Pour l'année se terminant le 30 juin 1937.....	\$46,280,000.00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1938.....	53,344,000.00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1939.....	60,836,000.00
Période du 1er juillet au 8 novembre 1939.....	19,662,000.00
Soit, un total de.....	<u>\$180,122,000.00</u>

En résumé, ils ont reçu plus d'un million par semaine et ont dépensé plus de deux millions par semaine.

ABUS DE POUVOIR:

Vous pouvez vous demander comment il se fait que ces augmentations de la dette n'ont pas été prévues dans le budget.

L'explication est assez simple. Le budget, qui est un état des prévisions des dépenses, est comme vous le savez composé de deux éléments: les dépenses votées annuellement ou budgétaires et les dépenses dites statutaires. Ces dépenses statutaires sont payables à même le fonds consolidé du revenu et ne sont pas votées chaque année par la législature. Certaines de ces dépenses sont autorisées pour un nombre d'années limité et pour un montant fixe. Exemple: la loi de la Voirie qui autorise une dépense de \$50,000,000 pour une période de 4 ans. D'autres sont illimitées tant pour les montants à dépenser dans chaque année que pour le nombre d'années que ces dépenses peuvent être faites. Exemple: la loi de l'Assistance Publique qui est un chèque en blanc. En plus, ces dépenses peuvent être faites qu'elles soient inscrites ou non au budget et si elles y sont inscrites, elles ne sont pas limitées aux montants inscrits. On s'est tout simplement servi de ce pouvoir de faire des dépenses à même certaines lois statutaires pour dépasser les prévisions budgétaires originales, trompant ainsi le public et la Législature en n'inscrivant aux prévisions budgétaires qu'une partie des dépenses. Prenons par exemple les prévisions pour l'année 1938-39. Le budget original prévoyait les dépenses suivantes:

Dépenses budgétaires.....	\$36,419,116.72
Dépenses statutaires.....	43,680,624.89
Total des dépenses prévues pour 1938-39.....	<u>\$80,099,741.61</u>

Les dépenses réelles ont été, ainsi que l'indique l'état des comptes publics pour l'année dernière le 30 juin 1939, de \$113,464,800.07, soit un excédent de \$33,365,058.46 sur les prévisions. Si l'on enlève à ce montant le total du budget supplémentaire de 1938-39, soit \$4,853,340.00 et le total des mandats spéciaux soit \$1,194,390.48, il nous reste quand même un dépassement statutaire de \$27,317,327.98. (Voir comptes publics 1938-39 page 53).

Il est à noter que les dépenses statutaires sur lesquelles la législature n'a qu'un contrôle partiel représentent environ 65% des dépenses totales.

C'est afin que ces dépenses statutaires soient mieux contrôlées et afin que la législature puisse avoir des prévisions budgétaires plus en rapport avec les dépenses réelles que j'ai l'intention de soumettre à la législature une loi qui en améliorera le contrôle. Ce projet de loi pourvoira à ce que seules les dépenses inscrites au budget pourront être faites et ces montants ne pourront être excédés.

SITUATION IMPOSSIBLE:

J'ai passé en revue brièvement quelques-unes des opérations financières de la dernière administration. Il ne servirait à rien de répéter maintenant en anglais ce que je viens de dire. Le passé ne revient pas. Ce qui nous importe le plus c'est de trouver une solution à nos difficultés. L'année en cours, c'est-à-dire l'année financière qui se terminera le 30 juin prochain, est, je l'espère, la plus difficile que nous aurons à passer. En assumant le pouvoir le 8 novembre 1939, nous avons trouvé que la province opérait avec un budget adopté par le gouvernement de l'Union Nationale qui avait prévu des dépenses totales de \$81,200,000 sur tous comptes. Arrivé au 8 novembre, après seulement quatre mois, ou le tiers de l'année, \$67,956,000 avaient déjà été dépensés ou engagés, laissant pour compléter une période de 8 mois, ou les deux tiers de l'année, un solde de \$13,244,000—situation impossible. J'aurais pu soumettre à votre approbation des prévisions supplémentaires au montant de \$4,636,000, qui est le total des item votés. Mais afin de corriger les prévisions originales et, pour qu'elles soient plus en accord avec les faits j'ai inclus dans les prévisions supplémentaires qui seront déposées plus tard un item qui a été laissé de côté dans les prévisions supplémentaires de l'an dernier. Je veux parler ici des dépenses statutaires. Ces dépenses se totalisent à \$18,926,000, pour l'année en cours et ceci est dû à ce que ces dépenses furent intentionnellement ou mal sous-estimées dans les prévisions budgétaires originales de la présente année telles que soumises par le gouvernement précédent. (Voir tableau No 3 en page 15).

Les dépenses totales pour l'année en cours seront d'à peu près \$105,000,000—\$68,000,000 dépensés ou engagés dans les premiers 4 mois de l'année en cours par l'ancien gouvernement et \$37,000,000 pour les 8 autres mois, pour terminer l'année sous notre administration. Les revenus seront d'environ \$49,200,000 laissant un déficit global (over-all) de \$56,000,000. En outre, un montant de \$15,000,000 de bons du Tré-

sor émis par l'Office du Crédit Agricole a été consolidé à même les débetures de la province. Ce montant total est couvert par la finance publique déjà faite.

Jusqu'ici j'ai fait l'analyse des opérations financières sur ce qu'on appelle une base globale. Autrement dit et afin que la Chambre soit bien informée, j'ai pris ensemble toutes les dépenses sur compte ordinaire, extraordinaire et capital. Du total de ces montants, j'ai déduit les revenus et le résultat a démontré le déficit global ou augmentation nette de la dette.

Il est important d'analyser aussi autrement la situation et d'examiner les opérations financières du gouvernement en séparant les dépenses ordinaires et extraordinaires, à comparer avec les revenus, déduction faite de tous les montants chargés à tort ou à raison au compte capital.

Je prends pour exemple les opérations de l'année financière terminée le 30 juin 1939. Le budget, tel que présenté à la Chambre, prévoyait un surplus de \$52,000 sur comptes ordinaire et extraordinaire. Le résultat fut à la place un déficit de \$2,543,000 et ceci, malgré que les taxes sur les corporations pour deux années, aient été créditées aux opérations de l'année.

EXPÉDIENT NOUVEAU:

Cette manœuvre, a été accomplie au moyen de l'expédient qui consiste à avancer la date de paiement de la taxe du 1er juillet, qui était le 1er jour de l'année financière suivante, au 1er mai, recueillant ainsi en une seule année financière les taxes payables à vrai dire pour deux ans. Si on ne s'était pas prévalu de cette méthode politique de comptabilité le déficit réel, sur compte ordinaire, aurait été de plus de \$7,000,000.

La situation pour l'année 1939-40 est encore pire.

Comme je le disais, il y a un moment, les dépenses globales de l'année courante seront d'environ \$105,000,000. De ce montant les dépenses ordinaires et extraordinaires en regard des dépenses de capital étaient estimées à \$59,205,000 et les revenus à \$59,919,000, soit un surplus prévu de \$714,000. Les dépenses réelles sur comptes ordinaire et extraordinaire se chiffrent à \$72,462,000, ou \$13,257,000 de plus que les estimés. En outre les revenus seront d'à peu près \$49,200,000 ou \$10,719,000 de moins que les estimés. Donc au lieu d'avoir un surplus de \$714,000 il y aura un déficit de \$23,262,000. Ce déficit jusqu'à concurrence de \$4,800,000, s'explique par le fait que j'ai refusé de créditer au bénéfice de l'année courante qui se terminera le 30 juin 1940, les taxes sur les corporations recevables au mois de mai mais imposées pour une période de 12 mois. Il ne reste que deux mois pour terminer l'année en cours et je n'ai crédité par conséquent au compte de cette année que $\frac{2}{12}$ de la taxe. Même sans faire cette correction le déficit sur compte ordinaire se chiffre à \$18,462,000.

Je ne prendrai pas le temps de la Chambre pour citer les chiffres sous ces mêmes titres pour les autres années sous examen. Il suffit de dire que le budget, tel que présenté à la Chambre, ne correspondait que d'une manière très vague aux réalités des opérations financières de la province.

VIVRE SELON SES MOYENS:

M. l'Orateur, j'ai déjà épuisé votre patience et celle de la Chambre en passant ainsi en revue les opérations financières de ces trois dernières années. J'ai essayé de le faire d'une manière impartiale et analytique et je ne l'ai fait que parce que je croyais nécessaire d'en informer la Chambre afin qu'elle puisse se rendre compte en connaissance de cause de la politique financière du gouvernement pour l'avenir et les raisons de cette politique. Le gouvernement s'efforcera de vivre selon ses moyens. Se servir d'argent emprunté pour les dépenses ordinaires annuelles, comme cela a été fait dans le passé, c'est se tromper soi-même et d'une manière des plus nuisible. Nous nous imposerons le devoir d'ajuster nos revenus et nos dépenses sur comptes ordinaires et extraordinaires afin de boucler le budget. Il est légitime et juste pour un gouvernement d'emprunter de l'argent sur le compte de capital pour la construction de routes, ponts, édifices nécessaires, etc., et puisque ces actifs sont de nature plus ou moins permanente, et que leur utilité dure plusieurs années, il est également bien et raisonnable qu'on en répartisse le paiement sur un nombre d'années correspondant par versements ou fonds d'amortissement pris à même les revenus ordinaires annuels de la province. D'un autre côté, ce serait pure folie de capitaliser des item comme le secours direct. La politique du présent gouvernement est de rencontrer ses obligations en rapport avec le secours direct en autant que possible à même les revenus et ceci jusqu'à ce qu'on ait trouvé un nouveau et meilleur système d'assurance contre le chômage sur une base plus large.

A MEME LES REVENUS:

Toutes les autres dépenses sur compte ordinaire doivent aussi être payées à même les revenus. Vu l'augmentation énorme de la dette, les intérêts et le fonds d'amortissement seuls coûtent à l'heure qu'il est au delà de \$17,000,000 soit près de \$1,500,000 par mois. Le coût de l'Assistance Publique a augmenté par sauts et par bonds. Les charges payables par le gouvernement ont été augmentées et accrues. Le gouvernement a pris des engagements envers des institutions en vertu desquels ces dernières se sont lancées dans des programmes d'expansion et le gouvernement se trouve maintenant lié de ce fait dans plusieurs cas et ne peut plus abandonner ces projets.

D'un autre côté, des coupures importantes ont été faites dans les dépenses. On a aussi renvoyé un bon nombre d'employés dont on avait aucunement besoin. Les extravagances ont été supprimées et les dépenses réduites en conséquence là et dans la mesure du possible tout en tenant compte de l'efficacité du service public.

REVENUS A ACCROITRE:

Malgré ces économies, il est essentiel que nous augmentions les revenus de la province. Les prévisions budgétaires que je dépose maintenant comportent les dépenses sur les comptes ordinaire et extraordinaire au montant de \$52,435,239.09 en incluant les secours directs.

Le tableau de l'estimation des revenus indique que de nouvelles taxes ont été imposées et en incluant ces nouvelles taxes le total du revenu prévu pour les 9 mois se terminant le 31 mars 1941 sera de \$52,693,300, ce qui indique un surplus pour l'année qui s'en vient de \$258,060.91. (Voir tableaux 5 et 6).

LES TAXES:

Les prévisions budgétaires soumises ont été préparées en conformité avec la loi récente passée par la législature établissant pour l'avenir la fin de notre année financière au 31 mars de chaque année, au lieu du 30 juin. Il a donc été nécessaire pour 1940-41 de préparer les chiffres soumis pour une période de neuf mois seulement.

Les nouvelles taxes prévues sont les suivantes:

Un impôt sur le revenu des particuliers prélevé sur le revenu de 1939 — devant rapporter \$3,000,000.

Une taxe sur les cigarettes, le tabac à cigarettes et les cigares — devant rapporter \$1,500,000.

Une taxe de vente de 2 pour cent — devant rapporter \$4,500,000.

Une augmentation de 2½ pour cent à 5 pour cent dans le taux de la taxe sur les profits des corporations, ce qui est le même taux que celui en vigueur dans une province voisine — devant rapporter \$3,000,000.

Le surplus prévu de \$258,000 est basé sur le revenu additionnel prévu sur ces taxes et sur le maintien des autres sources de revenus.

POUR L'APRES-GUERRE:

Le fardeau de ces taxes additionnelles est lourd mais il constitue un minimum nécessaire pour la restauration des finances de la province. Une politique de "pay as you go" est la plus saine en temps normal et la seule à suivre dans les conditions actuelles. Personne ne peut prévoir les conséquences économiques et financières du présent conflit. Une chose est certaine c'est que celui qui aura le moins de dette sera dans la meilleure situation. Les hommes fatigués de la guerre chercheront un refuge et le Canada de tous les pays sera celui qui offrira les plus belles garanties et les plus grandes possibilités. Si dans le Québec nous gardons nos conditions financières et sociales en bon ordre, les industries viendront frapper à notre porte. Ils donneront du travail à notre peuple et nous apporteront la prospérité. Il ne faut pas s'attendre d'un autre

côté que ces industries viendront dans le Québec à moins d'être assurées d'un système de taxation équitable et raisonnable. Cette assurance, le présent gouvernement de la province est heureux de la leur donner. Nous savons que les taxes imposées à l'industrie sont payées en dernier ressort par le peuple et ni le peuple ni l'industrie ne peuvent prospérer dans un pays où les taxes sont excessives et les dettes trop élevées.

EMPRUNTS LIMITÉS:

Sur le compte de capital le gouvernement a l'intention de limiter ses emprunts à \$26,561,260. Le détail de ces dépenses de capital est donné aux prévisions budgétaires. La majeure partie de ces dépenses est pour la construction de chemins, ce qui aura pour effet de soulager le chômage, et la construction de nouvelles artères devrait favoriser grandement le tourisme.

Je crois pouvoir affirmer sans crainte de contradiction que l'argent honnêtement dépensé pour la voirie est de l'argent bien investi.

Il y a un autre item sur lequel je veux attirer votre attention, c'est le crédit additionnel de \$6,000,000 pour augmenter les facilités d'emprunt offertes aux cultivateurs par l'Office du Crédit Agricole. Cet item demande de la législation supplémentaire afin de permettre ce crédit additionnel.

Un tableau est soumis confrontant les besoins de fonds du présent gouvernement pour l'année en cours et ceux de l'année qui s'en vient (voir tableau No 4).

Ce tableau indique que pour la présente année il a fallu trouver plus de \$70,000,000 de fonds nouveaux comparé à \$33,000,000 pour 1940-41.

La réduction très substantielle ainsi obtenue peut être considérée comme une partie de la contribution de la province de Québec au financement de l'effort de guerre du Canada, et, en même temps comme une mesure salubre à la province elle-même. Moins vous empruntez moins vous devez payer.

Pour conclure permettez-moi de répéter ce que j'ai dit à la fin de la partie française de mon discours que le gouvernement a l'intention de présenter une loi pour limiter les dépenses inscrites au budget.

Je propose maintenant que le président quitte le fauteuil et que cette Chambre se forme en comité des voies et moyens.

AUGMENTATION DE LA DETTE

1er juillet au 8 novembre 1939

(Calculs en mille dollars)

AUGMENTATION DE LA DETTE:

Dette consolidée.....	\$ 147,274.
Dette flottante.....	15,112.
Passif indirect.....	3,489.
Passif différé.....	2,664.
Engagements.....	41,867.
	<u>210,406.</u>

REPRÉSENTÉE PAR DES AUGMENTATIONS DANS:

Actif réalisable.....	18,869.
Travaux Publics.....	92,741.
Office du Crédit Agricole du Québec.....	29,442.
Emprunts se subvenant partiellement.....	211.
Dépenses différées.....	2,664.
Déficit consolidé.....	24,612.
	<u>Sous-total..... 168,539.</u>

Engagements:

Payables avant le 30 juin, 1940.....	24,094.
Payables après le 30 juin, 1940.....	17,773.
	<u>210,406.</u>

AUGMENTATION PAR PÉRIODE FISCALE:

Année Fiscale ou Période	Augmentation
1936-37.....	25,762.
1937-38.....	50,153.
1938-39.....	62,275.
1939—(1er juillet au 8 novembre).....	30,349.
	<u>168,539.</u>
Engagements en suspens au 8 novembre 1939.....	41,867.
	<u>210,406.</u>

BILAN PROVISOIRE

(en mille dollars)

Tableau No 2

ACTIF:	Au 30 juin 1936	Au 8 nov. 1939	Aug- men- tation
ACTIF RÉALISABLE:			
Taxes et autres revenus à percevoir	6,704.	13,862.	
Comptes à recevoir et avances recouvrables:			
Commission des Liqueurs	3,013.	3,599.	
Banque Canadienne Nationale	12,992.	12,277.	
Fonds de roulement, actifs nets	252.	1,053.	
Emmagasinement des eaux et travaux hy- drauliques	7,854.	7,854.	
Syndicat National d'Electricité		3,405.	
Escompte sur obligations, solde à amortir	1,655.	4,676.	
Eventuel—Engagement des emprunteurs pour leurs obligations garanties par la Province	7,670.	12,283.	
	<u>40,140.</u>	<u>59,009.</u>	18,869.
 AUTRE ACTIF ET DÉPENSES:			
Travaux publics:			
Edifices publics	24,875.	26,385.	
Routes et ponts	74,867.	119,530.	
Ponts de péage	8,095.	8,170.	
Chemins de mines	258.	769.	
Chemins et ponts de colonisation		6,068.	
Travaux de chômage	11,670.	51,584.	
	<u>119,765.</u>	<u>212,506.</u>	92,741.
Office du Crédit Agricole		29,442.	29,442.
Emprunts et avances recouvrables en par- tie	2,676.	2,887.	211.
Dépenses différées:			
Octrois payables aux hôpitaux et institu- tions de charité	15,893.	18,557.	2,664.
Déficit consolidé, composé de secours di- rects, des octrois pour la colonisation et d'autres dépenses, déduction faite du fonds d'amortissement et d'autres résér- ves	31,395.	56,007.	24,612.
	<u>209,869.</u>	<u>378,408.</u>	<u>168,539.</u>
 PLUS — ENGAGEMENTS:			
Payables avant le 30 juin 1940:			
Secours directs	non	9,311.	
Chemins		8,109.	
Terres et foêtes	disponible	2,034.	
Colonisation		1,931.	
Autres services		2,709.	
		<u>24,094.</u>	24,094.
 Payables après le 30 juin, 1940:			
Voie		5,696.	
Syndicat National de l'Electricité		2,000.	
Autres Services	non	3,874.	
Octrois statutaires payables pendant un certain nombre d'années	disponible		
Université de Montréal		4,750.	
Autres		1,453.	
		<u>17,773.</u>	17,773.
 Total des actifs et dépenses, correspon- dant à la dette directe et indirecte, y compris les engagements	<u>209,869.</u>	<u>420,275.</u>	<u>210,406.</u>

(en mille dollars)

PASSIF:	Au	Au	Aug-
	30 juin	8 nov.	men-
DETTE CONSOLIDÉE:	1936	1939	tation
Obligations directes, moins fonds d'amortissement:—			
Pour diverses fins.....	130,644.	260,193.	
Office du Crédit Agricole du Québec.....		18,440.	
	<u>130,644.</u>	<u>278,633.</u>	147,989.
Banque Canadienne Nationale, moins fonds d'amortissement.....	12,992.	12,277	Cr.715.
	<u>143,636.</u>	<u>290,910.</u>	<u>147,274.</u>
DETTE FLOTTANTE:—			
Bons du Trésor.....	26,575.	22,500.	
Billets garantis, Office du Crédit Agricole du Québec.....		11,002.	
Comptes payables et intérêt couru.....	1,096.	659.	
Divers dépôts et fonds en fidéicommis... ..	3,078.	4,379.	
Emprunts sur la Loi Fédérale du Logement.....	1,509.		
Passif courant.....	7,853.	16,683.	
	<u>40,111.</u>	<u>55,223.</u>	15,112.
PASSIF INDIRECT:—			
Billets garantis, Emprunts de Banque et émissions d'obligations:—			
Les Eclésiastiques du Séminaire de St-Sulpice.....		4,475.	
La Corporation du Pont du Lac St-Louis.....	3,000.	3,102.	
Sociétés Coopératives.....	1,114.	1,280.	
Municipalités et écoles.....	3,556.	3,426.	
Asiles d'aliénés.....	685.	1,435.	
Divers.....	1,874.		
	<u>10,229.</u>	<u>13,718.</u>	3,489.
PASSIF DIFFERE:—			
Engagements contractuels re: obligations d'hôpitaux et institutions de charité...	15,893.	18,557.	2,664.
ENGAGEMENTS:—			
Payables avant le 30 juin 1940.....		24,094.	
Payables après le 30 juin 1940.....	pas	11,570.	
Subsides statutaires, payables pendant un certain nombre d'années.....	dispo-	6,203.	
		<u>41,867.</u>	41,867.
	<u>209,869.</u>	<u>420,275.</u>	<u>210,406.</u>

DÉPENSES Y COMPRIS LES ENGAGEMENTS

1er juillet au 8 novembre 1939

(En mille dollars)

ORDINAIRES

Législation.....	121.
Service Civil.....	1,352.
Trésor.....	4,494.
Procureur Général.....	1,640.
Directeur des Achats.....	274.
Secrétaire de la Province.....	650.
Instruction Publique.....	1,559.
Santé.....	3,037.
Travaux Publics.....	826.
Mines.....	247.
Travail.....	2,602.
Agriculture.....	1,762.
Voirie.....	3,135.
Terres et Forêts, Chasse et Pêcheries.....	2,029.
Colonisation.....	1,619.
Affaires Municipales, Industrie et Commerce.....	154.
Services divers.....	247.
	<u>25,748.</u>

EXTRAORDINAIRES

Directeur des Achats.....	8.
Travail.....	11,235.
Terres et Forêts, Chasse et Pêcheries.....	153.
Colonisation.....	621.
Affaires Municipales, Industrie et Commerce.....	68.
	<u>12,085.</u>

DE CAPITAL

Secrétaire de la Province.....	120.
Travaux Publics.....	1,344.
Mines.....	321.
Travail.....	4,992.
Voirie.....	17,167.
Terres et Forêts, Chasse et Pêcheries.....	4,104.
Colonisation.....	2,075.
	<u>80,123.</u>
Ordinaires.....	25,748.
Extraordinaires.....	12,085.
de Capital.....	30,123.
	<u>67,956.</u>

ETAT COMPARATIF DES BESOINS FINANCIERS

Pour l'année fiscale se terminant le 30 juin 1940 et la période de neuf mois se terminant le 31 mars 1941.

(en mille dollars)

DEPENSES ORDINAIRES	1939-40 (12 mois)	1940-41 (9 mois)
Dette Publique:—		
Intérêt et autres dépenses.....	10,772	9,068
Fonds d'amortissement.....	3,485	3,392
	<u>14,257</u>	<u>12,460</u>
Secours:—		
Direct.....	8,350	2,705
Colonisation.....	793	1,065
	<u>9,143</u>	<u>3,770</u>
Autres services.....	49,062	36,205
TOTAL.....	<u>72,462</u>	<u>52,435</u>
DEPENSES DE CAPITAL		
Routes, ponts et chemins de colonisation.....	19,896	21,605
Travaux pour remplacer le chômage.....	5,400	
Travaux de colonisation.....	1,218	985
Syndicat National de l'Electricité.....	4,275	2,700
Autres Services.....	1,913	1,271
TOTAL.....	<u>32,702</u>	<u>26,561</u>
OFFICE DU CREDIT AGRICOLE DU QUEBEC	15,000	6,000
BESOINS BRUTS, y compris l'Office du Crédit Agricole du Québec.....	120,164	84,996
REVENU ORDINAIRE.....	49,200	52,693
BESOINS NETS (1).....	<u>70,964</u>	<u>32,303</u>
SOMMAIRE		
Revenu ordinaire.....	49,200	52,693
Dépenses ordinaires.....	72,462	52,435
Surplus ou déficit, compte ordinaire.....	23,262	258
	(déficit)	(surplus)
Dépenses de capital.....	32,702	26,561
Office du Crédit Agricole de Québec.....	15,000	6,000
Besoins nets, tel que précité (1)	<u>70,964</u>	<u>32,303</u>
	(en mille dollars)	
(1) excluant les échéances.....	21,064	23,000

Tableau No 5

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ORDINAIRES ET DE CAPITAL

Pour les neuf mois se terminant le 31 mars 1941

No du Dépt.	Départements	DEPENSES		TOTAL
		Ordinaires	De capital	
I—Législation.....		440,375.00		440,375.00
II—Trésor.....		13,438,555.46		13,438,555.46
III—Procureur Général.....		3,533,400.00		3,533,400.00
IV—Conseil Exécutif.....		910,800.00		910,800.00
V—Secrétaire de la Province.....		2,057,090.00		2,057,090.00
VI—Instruction Publique.....		2,723,520.00		2,723,520.00
VII—Santé.....		4,065,988.00	47,800.00	4,113,788.00
VIII—Travaux Publics.....		1,737,235.63	847,960.00	2,585,195.63
IX—Mines.....		802,200.00	261,000.00	1,063,200.00
X—Travail.....		4,223,900.00		4,223,900.00
XI—Agriculture.....		4,135,500.00		4,135,500.00
XII—Voirie.....		5,067,000.00	21,605,000.00	26,672,000.00
XIII—Terres et Forêts, Chasse et Pêcheries.		2,670,100.00	2,815,000.00	5,485,100.00
XIV—Colonisation.....		3,088,675.00	984,500.00	4,073,175.00
XV—Affaires Municipales, Industrie et Commerce.....		835,700.00		835,700.00
XVI—Bureau de Reconstruction Economique.....		2,705,200.00		2,705,200.00
		52,435,239.09	26,561,260.00	78,996,499.09

SOMMAIRE

Ordinaires.....		48,665,164.09
Secours direct et administration:		
Bureau de Reconstruction Economique.....	2,705,200.00	
Département de la Colonisation.....	1,064,875.00	3,770,075.00
		52,435,239.09
De capital.....		26,561,260.00
		78,996,499.09
Crédit agricole du Québec.....		6,000,000.00

Tableau No 6

ESTIMATION DES REVENUS ORDINAIRES

Pour les neuf mois se terminant le 31 mars 1941

TAXES:—

Taxes sur corporations:—

Profits.....	\$3,850,000.00	
Capital.....	6,265,000.00	
Droits sur les successions.....	6,130,000.00	
Taxe sur la gazoline.....	8,800,000.00	
Taxe de vente.....	4,500,000.00	
Impôt sur le revenu.....	3,000,000.00	
Taxe sur le tabac.....	1,500,000.00	
Taxes sur transferts de valeurs.....	350,000.00	34,395,000.00

LICENCES, PERMIS ET HONORAIRES:—

Véhicules-automobiles.....	1,600,000.00	
Autres.....	1,765,400.00	3,365,400.00

DOMAINE PUBLIC:—

Forêts et exploitation forestière:—

Redevances et droit de coupe.....	4,734,000.00	
Cours d'eau et services hydrauliques.....	1,290,000.00	
Autres.....	575,300.00	6,599,300.00

COMMISSION DES LIQUEURS DE QUEBEC:—

Compte de commerce (moins \$750,000, octroi du fonds de l'Assistance Publique).....	3,250,000.00	
Permis et droits.....	1,500,000.00	4,750,000.00
Amendes et pénalités.....		225,000.00
Vente de commodités et services.....		220,050.00
Intérêt.....		99,400.00
Remboursements des dépenses.....		430,650.00
Autres revenus.....		16,500.00
		<u>50,101,300.00</u>
Puissances du Canada, subsides.....		2,592,000.00
		<u><u>\$52,693,300.00</u></u>

PROVINCE DE QUÉBEC

**Rapport sur la position financière de la Province,
au 8 novembre 1939**

par

James-C. Thompson, C.A., F.C.A.



Hon. J.-ARTHUR MATHEWSON, C.R., M.A.L.,
Trésorier de la province,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, Qué.

Monsieur le Ministre,

Tel que requis dans votre lettre du 14 décembre 1939, j'ai préparé un bilan, que je vous inclus, indiquant la position financière de la province de Québec en date du 8 novembre 1939, et le rapport qui s'y rattache. Je n'ai pas fait de vérification des comptes et ce bilan a été préparé des livres et dossiers de la province et d'après les informations qui me furent données par les officiers responsables du département du Trésor.

Le bilan, tel que présenté, donne la position financière de la province au 8 novembre 1939 et les changements suivants ont été faits avec la forme usuelle de présentation des bilans de la province :

- (1) Le passif éventuel a été inclus avec la dette directe;
- (2) Le déficit sur les opérations du fonds de l'Assistance Publique a été inclus avec le déficit provincial accumulé;
- (3) Les item classifiés par la province comme dépenses extraordinaires ont été traités comme faisant partie du déficit consolidé.

Passif éventuel:—

Ce n'est qu'en incluant ce passif éventuel avec le passif direct qu'une donnée exacte de la situation financière de la province peut être faite. Dans le bilan ci-attaché, les passifs éventuels suivants, en date du 8 novembre 1939, ont été inclus avec le passif ordinaire :

Passif éventuel (\$43,277,000)		Mille dollars
Emprunts de banque garantis:—		
Sociétés Coopératives.....		1,280.
Billets ou bons garantis:—		
Office du Crédit Agricole du Québec.....	11,002.	
Corporation du Pont du Lac St-Louis.....	3,102.	
Les Ecclésiastiques du Séminaire de St-Sulpice..	4,475.	18,579.
Obligations et débetures garanties:—		
Municipalités.....	851.	
Ecoles.....	2,575.	
Hôpitaux.....	1,435.	4,861.

Passif différé:—

Engagements contractuels:—	Mille dollars
pour payer l'intérêt et pourvoir au fonds d'amortissement sur certaines émissions d'obligations de divers hôpitaux et institutions de charité, payables par versements annuels pendant un certain nombre d'années.....	18,557.
	<hr/>
	43,277.
	<hr/> <hr/>

Les ajustements correspondants ont été faits de certains comptes d'actif et de dépenses, et la contre-partie du passif éventuel ci-haut apparaît ainsi au bilan:

	Mille dollars
Avances et placements recouvrables.....	12,283.
Avances et placements partiellement recouvrables.....	12,437.
Dépenses différées.....	18,557.
	<hr/>
	43,277.
	<hr/> <hr/>

Les avances et placements classifiés comme recouvrables sont formés de prêts et d'avances sur lesquels l'intérêt a toujours été payé, en ce qui a trait aux Ecclésiastiques de St-Sulpice, à la Corporation du Pont du Lac St-Louis, aux Sociétés Coopératives, Municipalités et Ecoles.

Les avances et placements classifiés comme recouvrables en partie sont formés de garanties de l'Office du Crédit Agricole et du Verdun Protestant Hospital. Les prêts de l'Office du Crédit Agricole portent intérêt au taux de 2½%. Ces prêts sont pour une période de 39½ ans et il est raisonnable d'anticiper que les intérêts seront en général plus élevés que 2½% avant le remboursement intégral de ces prêts. En plus certaines pertes vont être occasionnées dans le recouvrement; c'est pourquoi, ces emprunts ont été classifiés comme recouvrables en partie. Les obligations du Verdun Protestant Hospital sont faites à même les octrois provinciaux; c'est pourquoi, ces obligations sont traitées comme recouvrables en partie seulement.

Les dépenses différées sont formées d'engagements pour le service des obligations de certains hôpitaux et institutions de charité, payables à l'aide d'octrois annuels provenant du fonds de l'Assistance Publique et d'autres fonds.

Déficit du fonds de l'Assistance Publique:

Le Service de l'Assistance Publique de Québec a été établi en vertu d'une loi spéciale de la législature, Statuts Refondus de la province, 1925, ch. 189, afin de venir en aide aux travaux d'assistance publique pour obtenir une coopération plus intime et plus efficace avec les institutions de charité et pour distribuer et contrôler l'emploi de subsides de toutes sortes, octroyés par le lieutenant-gouverneur en conseil à certaines institutions.

Les revenus de ce fonds, tel que prévu par cette loi, proviennent de certaines taxes et d'honoraires de licences ainsi que du transfert d'une

part des profits de la Commission des Liqueurs et ne doivent servir qu'à ce fonds.

Les dépenses sont formées d'octrois aux institutions de charité pour le maintien des indigents et pour le service de certaines obligations déjà mentionnées. Le déficit provenant des opérations de ce fonds est accumulé par la province dans un compte spécial appelé déficit du fonds de l'Assistance Publique. Ce fonds ne reçoit que des revenus provinciaux ordinaires et ne pourvoit qu'à des dépenses provinciales ordinaires et pour les fins du bilan ci-attaché, le déficit de ce fonds a été inclus avec le déficit de la province.

Dépenses extraordinaires:

Les item tels que les secours directs et l'aide à la colonisation sont classifiés dans les comptes provinciaux comme dépenses extraordinaires et ont été rencontrés à l'aide d'emprunts et non par les revenus ordinaires. Comme il n'y a pas de valeur résiduelle pour ces dépenses, les item ont été inclus avec le déficit du compte ordinaire, de façon à établir le déficit consolidé des opérations.

ACTIFS ET DÉPENSES QUI EXPLIQUENT LA DETTE DIRECTE ET INDIRECTE DE LA PROVINCE:

Ces item peuvent être classifiés de la façon suivante:

Actif réalisable ou actif recouvrable:—	Mille dollars	
Taxes et autres revenus à percevoir:.....	13,862.	
Comptes à recevoir et avances recouvrables:		
Commission des Liqueurs, fonds de roulement...	3,599.	
Banque Canadienne Nationale—prêt spécial....	12,277.	
Fondes de roulement, actif net.....	1,053.	30,791.
	<hr/>	
Emmagasinement des eaux et travaux hydrauliques	7,854.	
Syndicat National d'Electricité.....	3,405.	11,259.
	<hr/>	
Escompte sur obligations, solde à amortir.....		4,676.
Engagement des emprunteurs pour leurs obligations garanties par la province.....		12,283.
		<hr/>
		59,009.
Travaux publics (net).....		212,506.
Avances recouvrables en partie.....		32,329.
Dépenses différées.....		60,424.
Déficit du fonds consolidé.....		56,007.
		<hr/>
		420,275.
		<hr/>
Actif non compris ci-dessus:—		
Puissance du Canada: subsides pour la dette.....		2,549.
Moins: avances faites à la province.....		1,473.
		<hr/>
		1,076.
Fonds commun des écoles, quote-part de la province.....		1,220.
		<hr/>
		2,296.
		<hr/>

Taxes et autres revenus à percevoir (\$13,862,000):

Ce montant représente les taxes non perçues et les montants dus par les municipalités, moins la réserve pour comptes douteux.

Commission des Liqueurs—Comptes d'opération (\$3,599,000):

Ce montant représente une estimation des profits gagnés par la commission, mais non encore transmis au trésorier de la province en date du 8 novembre 1939.

Banque Canadienne Nationale, prêt spécial (\$12,277,000):

Ce montant représente la somme due à la province en vertu d'un prêt spécial fait sous les termes d'une loi de la législature de Québec, 14 Geo. V, ch. 3. D'après les termes de cette législation, des obligations furent remises afin de permettre la fusion de la Banque d'Hochelaga et de la Banque Nationale et livrées à la Banque d'Hochelaga (maintenant la Banque Canadienne Nationale) qui a convenu de payer à la province \$124,172.40 annuellement, comme fonds d'amortissement; ces paiements avec intérêt s'accumulant au taux de 5% par année devant être suffisants pour rencontrer à l'échéance le montant de ces obligations. Tous les paiements du fonds d'amortissement ont été faits régulièrement, la Banque Canadienne Nationale ayant payé chaque année \$125,000.00 à la province qui, en date du 8 novembre 1939, détenait \$2,723,000.00 dans le compte du fonds d'amortissement se rapportant à ces obligations. La Banque Canadienne Nationale s'est aussi engagée à payer les intérêts que la province pourrait être appelée à déboursier sur cette émission.

Fonds de roulement, actif net (\$1,053,000):

Ce montant représente les avances recouvrables des divers départements du gouvernement.

Emmagasinement des eaux et travaux hydrauliques (\$7,854,000):

Ces travaux sont classifiés comme actif productif car le revenu provenant des royautés et loyers est suffisant pour payer l'intérêt sur ces placements.

Syndicat National d'Électricité (\$3,405,000):

Ce montant représente les avances faites au Syndicat par la province, pour développer le pouvoir hydraulique. Les officiers du gouvernement sont d'opinion que cet actif peut être classifié comme productif.

Escompte sur obligations, solde à amortir (\$4,676,000):

Dans les cas où les émissions sont vendues pour une valeur moindre que la valeur au pair, le montant d'escompte est chargé à un compte spécial et cet escompte est amorti pendant la durée de l'emprunt. Chaque année a donc sa juste part du coût de ces emprunts. Le montant à amortir est classifié comme actif réalisable, conformément à la pratique courante dans la comptabilité gouvernementale.

Engagement des emprunteurs pour leurs obligations garanties par la province (\$12,283,000):

Ces prêts ont été classifiés comme recouvrables, la province n'ayant pas été appelée à pourvoir au service de ces dettes. Les détails sont les suivants:

	Mille dollars
Les Ecclésiastiques du Séminaire de St-Sulpice.....	4,475.
Corporation du Pont du Lac St-Louis.....	3,102.
Sociétés Coopératives.....	1,280.
Municipalités et écoles.....	3,426.
	<hr/>
	12,283.
	<hr/> <hr/>

Travaux publics (\$212,506,000):

Les travaux publics sont représentés par les placements suivants:

	Mille dollars
Edifices publics.....	26,385.
Routes et ponts.....	142,766.
Ponts de péage.....	8,178.
Chemins et ponts pour les mines et la colonisation.....	6,837.
Secours directs.....	51,584.
	<hr/>
	235,750.
Moins: dépréciation.....	23,244.
	<hr/>
Placements nets.....	212,506.
	<hr/> <hr/>

Ces actifs apparaissent à leur valeur aux livres, sans réserve pour dépréciation autre que l'opération du fonds d'amortissement. Les montants dépréciés représentent la partie du coût payé à même le compte ordinaire, sans avoir recours aux emprunts.

Avances recouvrables en partie (\$32,329,000):

Ce montant est composé des avances directes et indirectes suivantes:

	Mille dollars
Office du Crédit Agricole:—	
Emprunts et bons garantis.....	29,442.
Verdun Protestant Hospital:—	
Bons garantis.....	1,435.
Autres prêts et placements.....	1,452.
	<hr/>
	32,329.
	<hr/> <hr/>

L'Office du Crédit Agricole du Québec fut fondé en novembre 1936 dans le but de prêter aux cultivateurs à bas intérêt. Ces prêts sont garantis par une première hypothèque sur les biens de l'emprunteur, portent intérêt à 2½% par année et sont remboursables par des versements annuels de 1½% pendant 39½ ans au maximum. Ces avances, limitées à \$6,000 chacune, ne doivent pas dépasser 65% de la valeur de la ferme (sauf pour les colons alors que le pourcentage peut atteindre 75%).

L'Office, en vertu de cette loi, est autorisé d'emprunter \$35 millions, soit directement de la province ou d'après une garantie provinciale.

Au 29 janvier 1940, les officiers du gouvernement nous informaient que l'Office avait emprunté \$31,202,000, en regard de \$29,442,000 au 8 novembre 1939, et avait accordé ou approuvé 15,117 prêts aux fermiers se totalisant à \$34,997,000.

Tel que déjà mentionné, les intérêts sur les obligations du Verdun Protestant Hospital sont payés par la province à même les octrois provinciaux faits à l'institution.

Les autres prêts comprennent les avances aux sociétés d'agriculture, clubs et pêcheurs, montants recevables de la vente des lots aux colons et obligations acceptées en paiement des comptes recevables, etc.

Dépenses différées (\$60,424,000):

Ce montant est ainsi constitué:

	Mille dollars	
Subventions payables par versements annuels pendant une période déterminée pour amortir le capital d'emprunts émis par les institutions de charité, y compris \$1,875,000 d'emprunts autorisés mais non encore émis.....		18,557.
Engagements payables avant le 30 juin 1940 se rapportant aux dépenses encourues par les départements suivants:		
Travail (secours).....	9,311.	
Voirie (dont \$3,625,000 annulés par la suite)....	8,109.	
Terres et Forêts.....	2,034.	
Colonisation.....	1,931.	
Autres services.....	2,709.	24,004.
Engagements payables après le 30 juin 1940 se rapportant aux départements suivants:—		
Voirie.....	5,696.	
Syndicat National d'Electricité.....	2,000.	
Autres services.....	3,874.	11,570.
Octrois statutaires (payables à raison de \$739,000 annuellement pendant un certain nombre d'années).....		6,203.
		<u>60,424.</u>

Les balances des octrois statutaires non payées, au 8 novembre 1939, sont les suivantes:

	Mille dollars
Ecole Supérieure de Commerce.....	170.
Université de Montréal.....	4,750.
Révérands Pères de Ste-Croix.....	20.
Transport du Bas St-Laurent.....	350.
The Clarke Steamship Company.....	455.
Cie de Traverse de la Rivière-du-Loup-Tadoussac Ltée.....	84.
Encouragement à l'épargne populaire et les Caisses Desjardins.....	210.
Cie de Navigation Charlevoix-Saguenay.....	144.
Municipalité du Comté de Montmorency No 2.....	20.
	<u>6,203</u>

De plus, les octrois suivants sujets à des arrêtés ministériels annuels, dont quelques-uns pour des montants fixes et d'autres pour des montants indéterminés, nécessitent une appropriation annuelle de \$2,255,000.

		Mille dollars
Instruction publique:—		
Université Laval.....	200.	
Université McGill.....	175.	
Bishop's College.....	35.	
Salaires des professeurs ruraux.....	400.	
Fonds des écoles élémentaires.....	325.	
Loi des subventions aux collèges classiques.....	350.	
Institut Pédagogique, Montréal.....	25.	
Ecole technique, Trois-Rivières.....	35.	
Réparations aux écoles ou maisons d'enseigne- ment.....	85.	
Autres octrois éducationnels.....	31.	1,661.
<hr/>		
Travaux publics:—		
Abolition des ponts de péage, Trois-Rivières....	4.	
Pont Jacques-Cartier, Montréal.....	150.	154.
<hr/>		
Domaine Public:—		
Ecole de mines.....	100.	
Parc National de la Gaspésie.....	25.	
Ecole d'enseignement forestier et d'arpentage....	15.	140.
<hr/>		
Agriculture:—		
Vente des produits agricoles.....	50.	
Associations coopératives d'agriculture.....	150.	
Société d'agriculture.....	100.	300.
<hr/>		
		2,255.

Déficit consolidé (\$56,007,000):

Ce montant se distribue ainsi:

		Mille dollars
Dépenses non recouvrables:—		
Secours directs.....	56,053.	
Aide à la jeunesse.....	347.	
Aide à la colonisation.....	24,803.	
Octrois universitaires.....	1,500.	
Fonds de l'Assistance Publique.....	13,217.	95,920.
<hr/>		
Autres débits:—		
Elimination de l'allocation sur la dette et fonds commun des écoles.....	2,296.	
Transferts au surplus de capital.....	5,117.	7,413.
<hr/>		
		103,333.
A déduire:—		
Surplus du compte courant, ne comprenant pas les dépenses non recouvrables.....	9,488.	
Surplus de capital.....	15,828.	
Réserve du fonds d'amortissement provenant du revenu.....	22,010.	47,326.
<hr/>		
Déficit net consolidé.....	56,007.	

L'allocation sur la dette de la Puissance du Canada et le fonds commun des écoles apparaissent comme note au bas du bilan. L'allocation de dette représente l'indemnité accordée à la province lors de son

entrée dans la Confédération. Pendant un certain nombre d'années, le fédéral a permis à la province de retirer sur l'allocation de la dette dont l'actif net s'élève actuellement à \$1,076,000. Le fédéral paie à la province un intérêt de 5% sur l'allocation de la dette originale et charge un intérêt de 4% sur les montants retirés. La dite allocation ne représente pas un actif créé à même les argents empruntés et c'est pour cette raison qu'elle apparaît seulement comme note au bas du bilan quand il s'agit de la dette courante de la province.

Le fonds commun des écoles représente la part de la province prise à même ce fonds et qui était détenu conjointement par les provinces d'Ontario et de Québec avant la Confédération. Le fédéral détient maintenant ce fonds au bénéfice des provinces et paie l'intérêt à 5% par année. Le fonds commun des écoles tombe dans la même catégorie que l'allocation de la dette en ce qui ne représente pas un actif créé à même les argents empruntés et il apparaît aussi comme note au bas du bilan.

Dette consolidée et autre passif:

Ce passif est le suivant:

	Mille dollars		
	Brut	Moins fonds d'a- mortisse- ment	Net
DETTE CONSOLIDÉE:			
Pour diverses fins.....	286,576	26,383	260,193
Office du Crédit Agricole du Québec.....	19,000	560	18,440
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	305,576	26,943	278,633
Emission spéciale en vertu de 14 Geo. V, ch. 3.....	15,000	2,723	12,277
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	320,576	29,666	290,910
 DETTE FLOTTANTE, moins les engagements et les autres item qui suivent:—			
Bons du Trésor.....	22,500		
Billets de l'Office du Crédit Agricole garantis par la province.....	11,002		
Comptes à payer et autres exigibilités.....	21,721	55,223	
	<hr/>		
ENGAGEMENTS:			
Payables avant le 30 juin 1940.....	24,094		
Payables après le 30 juin 1940.....	11,570	35,664	
	<hr/>		
PASSIF EVENTUEL:			
Billets, emprunts bancaires et émissions d'obligations garantis par la province:			
Les Eclésiastiques du Séminaire de St- Sulpice.....	4,475		
Corporation du Pont du Lac St-Louis.....	3,102		
Sociétés coopératives.....	1,280		
Municipalités et écoles.....	3,426		
	<hr/>		
	12,283		
Asiles d'aliénés.....	1,435	13,718	104,605
	<hr/>	<hr/>	

PASSIF DIFFÉRÉ:

	Mille dollars	
Subventions payables par versements annuels pendant une certaine période pour amortir le capital d'emprunts émis par certains hôpitaux et institutions d'assistance publique, y compris les emprunts autorisés dont les titres ne sont pas encore émis.....	18,557	
Subsides statutaires payables pendant une certaine période à raison de \$739,000 par année.....	6,203	24,760
		<u>420,275</u>

Dettes consolidées (\$290,910,000):

La dette consolidée nette comprend certains engagements qui sont des obligations directes de la province (moins les fonds d'amortissement) émis pour les fins suivantes:

	Mille dollars	
Pour diverses fins.....	260,193	
Office du Crédit Agricole du Québec.....	13,440	
		<u>278,633</u>
Emission spéciale re: Banque Canadienne Nationale (balance).....	12,277	
		<u>290,910</u>

Dettes flottantes, excluant les engagements (\$55,223,000):

Ce montant est ainsi constitué:

	Mille dollars	
Bons du Trésor.....	22,500	
Billets de l'Office du Crédit Agricole garantis par la province... ..	11,002	
Emprunts bancaires.....	859	
Divers dépôts.....	4,379	
Comptes payables.....	14,647	
Intérêt couru, non dû.....	2,036	
		<u>55,223</u>

Engagements (\$35,664,000):

Ce montant représente les passifs non enregistrés dans les grands livres des appropriations, au 8 novembre 1939, et se subdivise comme suit:

	Mille dollars	
Montants payables avant le 30 juin 1940 et chargeables contre les dépenses pour l'année fiscale 1939-40.....	24,094	
Montants payables à même les appropriations après le 30 juin 1940, sans compter les octrois.....	11,570	
		<u>35,664</u>

De ce montant, une somme de \$3,625,000 avait été annulée vers le 31 décembre 1939.

Tel que dit dans le premier paragraphe de ce rapport, ces obligations n'ont pas été vérifiées et les informations me furent données par

les officiers responsables du département du Trésor. Dans ces engagements est prévu un montant pour les factures entre les mains des départements, pour factures non reçues (en autant que les informations m'ont été fournies) et pour toutes les obligations en suspens des comptes courant et de capital.

Passif éventuel (\$13,718,000):

Ce montant est représenté par les emprunts de banque et les obligations garanties par la province, tel que déjà mentionné dans ce rapport.

Passif différé (\$24,760,000):

Cette somme représente les passifs correspondants aux montants des dépenses différées. Certains octrois non-statutaires, sujets à des arrêtés ministériels annuels, n'ont pas été inclus avec les passifs différés et ils sont laissés à la discrétion du lieutenant-gouverneur en conseil qui peut les annuler en aucun temps.

Dettes nettes (\$361,266,000):

La dette nette de la province c'est-à-dire la dette dont le service se fait par la taxation et les autres revenus et qui, au 8 novembre 1939 était de \$361,266,000, se détaille comme suit:

	Mille dollars
Dettes consolidées et non consolidées, directes et indirectes, moins les fonds d'amortissement.....	378,408
Engagements.....	41,867
	<hr/>
	420,275
Moins—	
Actifs réalisables, d'après le bilan.....	59,009
	<hr/>
Dettes nettes.....	<u>361,266</u>

Général:

Dans la compilation des informations exigées pour la préparation de ce rapport et pour le bilan ci-attaché, j'ai obtenu toute la coopération possible des officiers de votre département et je tiens à marquer mon appréciation pour leurs services.

Respectueusement soumis,

JAMES-C. THOMPSON.

PROVINCE

BILAN PROVISOIRE

(Y compris le passif direct, indirect

(en mille

ACTIF:

ACTIF RÉALISABLE:

Taxes et autres revenus à percevoir	13,862	
Comptes à recevoir et avances recouvrables:		
Commission des Liqueurs, fonds de roulement	3,599	
Prêts spécial 14 Geo. V, chap. 3	12,277	
Fonds de roulement, actif net	1,053	
		<hr/>
		30,791
Emmagasinement des eaux et travaux hydrauliques	7,854	
Syndicat National d'Electricité	3,405	
		<hr/>
		11,259
Escompte sur obligations, solde à amortir		4,676
Éventuel—Engagement des emprunteurs pour leurs obligations garanties par la Province (compte opposé)		12,383
		<hr/>
		59,009

DETTE NETTE:

Travaux publics:

Edifices publics	26,385	
Routes et ponts	142,766	
Ponts de péage	8,178	
Chemins et ponts pour les mines et la colonisation	6,837	
Travaux de chômage	51,584	
		<hr/>
	235,750	
A déduire: amortissement	23,244	
		<hr/>
		212,506

Avances partiellement à la charge de la Province:

Office du Crédit Agricole	29,442	
Divers (montant net)	1,452	
Asiles d'aliénés—(éventuel—compte opposé)	1,435	
		<hr/>
		32,329

Dépenses différées:

Subventions payables aux hôpitaux et institutions d'assistance publique (compte opposé)	18,557
---	--------

Engagements:

Payables avant le 30 juin, 1940	24,094
Payables après le 30 juin, 1940	17,773

Déficit consolidé, composé des secours directs, des octrois pour la colonisation et d'autres dépenses, déduction faite du fonds d'amortissement et d'autres réserves	56,007
--	--------

Total de l'actif correspondant à la dette nette	<hr/>	361,266
		<hr/>
		420,275

DE QUÉBEC

AU 8 NOVEMBRE, 1939

et éventuel, et l'actif correspondant)

dollars)

PASSIF:

	Montant brut	Moins Fonds d'amortis- sement	Montant net
DETTE CONSOLIDÉE:			
Dette générale.....	286,576	26,383	260,193
Office du Crédit Agricole.....	19,000	560	18,440
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Emission spéciale 14 Geo. V, Chap. 3 (voir note (1) plus bas).....	305,576	26,943	278,633
	15,000	2,723	12,277
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	320,576	29,666	290,910
 DETTE FLOTTANTE, sans compter les engagements ni les autres item qui suivent:			
Bons du trésor.....	22,500		
Billets de l'Office du Crédit Agricole garantis par la Province.....	11,002		
Comptes à payer et autres exigibilités.....	21,721	55,223	
	<hr/>		
 ENGAGEMENTS: (2)			
Payables avant le 30 juin, 1940.....	24,094		
Payables après le 30 juin, 1940.....	11,570	35,664	
	<hr/>		
 PASSIF ÉVENTUEL:			
Billets, emprunts bancaires et émissions d'obligations garantis:			
Les Ecclésiastiques du Séminaire de St-Sulpice.....	4,475		
Corporation du Pont du Lac St-Louis.....	3,102		
Sociétés coopératives.....	1,280		
Municipalités et écoles.....	3,426		
	<hr/>		
Asiles d'aliénés.....	12,283		
	1,435	13,718	104,605
	<hr/>		
 PASSIF DIFFÉRÉ:			
Subventions payables par versements annuels pen- dant une période déterminée pour amortir le capital d'emprunts émis par certains hôpitaux et institu- tions d'assistance publique, y compris les emprunts autorisés dont les titres ne sont pas encore émis. (voir note (3) plus bas).....			
		18,557	
Subsides statutaires payables à raison d'environ \$739,000 par année (4).....		6,203	24,760
		<hr/>	

420,275

PROVINCE

BILAN PROVISoire

(Y compris le passif direct, indirect

(en mille

Actif non compris ci-dessus:

Puissance du Canada: subsides pour la dette.....	2,549
A déduire: avances faites à la Province.....	1,473
	<hr/>
	1,076
Fonds commun des écoles, quote-part de la Province..	1,220
	<hr/>
	2,296
	<hr/> <hr/>

- (1) Ces obligations furent émises en 1924 en vertu de la Loi de la Législature de Québec nement de cette Province est appelé à (a) rembourser les coupons d'intérêt, et (b) été tenues jusqu'à date. Le Gouvernement ayant consenti à convertir en capital saire au rachat des obligations à l'échéance.

(2) ENGAGEMENTS:

Payables avant le 30 juin, 1940:

Ces engagements, moins les montants annulés, seront chargés, ou formeront

Secours.....
Voirie (duquel un montant d'à peu près \$3,625,000 a depuis été
Terres et Forêts.....
Colonisation.....
Autres Services.....

Payables après le 30 juin 1940:

Cet item représente les dépenses payées à même les appropriations après

Voirie.....
Syndicat National d'Électricité.....
Autres Services.....

- (3) En toute la Province s'est engagée à verser des subventions suffisantes pour payer
- (4) Ces engagements ne comprennent pas certains subsides (dont quelques-uns pour tériels annuels et nécessitant une appropriation de \$2,255,000 approximativement

DE QUÉBEC

AU 8 NOVEMBRE, 1939

et éventuel et l'actif correspondant)

dollars)

14 Geo. V, chapitre 3, et écherront en 1964. D'après les conditions de cette loi le Gouver-
au versement annuel de \$124,172.40 pendant la durée des obligations. Ces conditions ont
les versements au taux de 5% par année, ces versements devraient fournir le montant néces-

une partie des dépenses pour l'année fiscale se terminant le 30 juin, 1940.

.....	9,311	
annulé).....	8,109	
.....	2,034	
.....	1,931	
.....	2,709	24,094

le 30 juin, 1940.

.....	5,696	
.....	2,000	
.....	3,874	11,570
Total.....		35,664

l'intérêt sur le capital payable par subvention.

des montants fixes et d'autres pour des montants indéterminés) sujets à des arrêtés minis-
par année.